

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience



o La démarche

La VAE ou validation des acquis de l'expérience permet à un salarié, qu'il soit en poste de direction, dans la ligne hiérarchique ou dans le centre opérationnel, de faire valider ses compétences et son expérience professionnelles par un titre, un diplôme ou une certification. C'est aussi l'occasion pour le directeur d'une structure d'identifier, de valoriser les compétences de ses salariés mais aussi de les motiver et les fidéliser. L'ensemble des diplômes du Ministère des Sports est accessible par V.A.E.

o Objectifs

La VAE répond à de nombreuses attentes et aspirations des salariés, à de multiples niveaux :

- Faire reconnaître et valoriser ses compétences professionnelles ;
- S'auto-évaluer et conforter ses savoir-faire et ses connaissances par une qualification reconnue ;
- Progresser vers un nouveau poste et des responsabilités renforcées ;
- Suivre une formation nécessitant des pré-requis en termes de diplôme ;
- Entretenir son employabilité et préparer une reconversion vers des activités diversifiées ou un nouveau métier...

o Les pré-requis

Avoir déposé la « partie 1 » dument complétée du dossier de candidature VAE auprès de l'organisme qui délivre le diplôme choisi, la DRJSCS de Lille pour les Hauts de France (site info), et avoir obtenu son avis de recevabilité.



o Contenus et déroulement

L'accompagnement est individualisé et vise à guider le candidat dans la formalisation de son expérience à travers une assistance au travail sur la méthode pour élaborer le dossier de VAE (sélection et description des activités à retenir, points à mettre en exergue, entretien d'explicitation, accompagnement à l'écriture). Un forfait de 20 heures est proposé mais il reste modulable selon vos besoins.

INFORMATIONS PRATIQUES

o Protocole d'inscription

Pour tout candidat à la VAE pour un diplôme relevant du Ministère des Sports :

1. Disposer d'un avis de recevabilité de l'organisme certificateur : DRJSCS de Lille
2. S'inscrire au secrétariat de la VAE de l'organisme accompagnateur : CREPS Hauts de France.



o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale



o Tarifs

Tarif sur demande de devis personnalisé

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr



o Contacts

Renseignements administratifs

formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Renseignements pédagogiques

isabelle.crespin@creps-wattignies.sports.gouv.fr



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

